Agrafer une photo d'identité de l'élève pour les autorisations de sortie

## AUTORISATION DE SORTIE DES ÉLÈVES EN CAS D'ABSENCE D'UN PROFESSEUR Année 2024 - 2025

Agrafer une photo d'identité de l'élève pour le carnet de liaison

Les autorisations de sortie sont nécessaires pour que nous puissions contrôler les entrées et sorties aux heures prévues pour votre enfant.

Ce <b>choix devra être notifié</b> au dos du carnet de correspondance <b>par vos soins</b> à la rentrée, cependant, nous devons en garder une autre trace <b>en cas d'oubli ou de perte du carnet au cours de l'année</b> .
Madame, Monsieur
☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire
<ul> <li>Déclare l'autoriser, sous mon entière responsabilité, à quitter le collège par ses propres moyens et cas d'absences des professeurs :</li> <li>1. s'il est externe : après le dernier cours ayant effectivement lieu dans la demi-journée (aucun sortie entre deux cours).</li> <li>2. s'il est demi-pensionnaire : après le dernier cours ayant effectivement lieu dans la journé (aucune sortie entre deux cours, ni entre les cours du matin et ceux de l'après-midi) ; en tout éta de cause, pas de sortie avant le service de cantine.</li> </ul>
Cette autorisation ne concerne que le cas d'un ou plusieurs cours non assurés ; quand tous les cours son assurés, l'élève quitte l'établissement dès la fin du dernier cours inscrit à l'emploi du temps.
Déclare refuser l'autorisation. L'élève quitte l'établissement dès la fin du dernier cours inscrit l'emploi du temps même si le professeur est absent.  Signature du responsable légal :
PHOTOGRAPHIE, VIDEO ET DROIT À L'IMAGE  Nous serons amenés au cours de l'année à prendre des images des élèves. Les parents peuvent refuser qu leur enfant apparaisse sur ces images. Pour cela, nous demandons votre autorisation pour plusieurs cas.
Madame, Monsieur
1°/ autorise leur enfant à apparaître sur la photographie annuelle de la classe.
n'autorise pas leur enfant à apparaître sur la photographie annuelle de la classe N.B.: Ceci n'est pas un engagement à acheter la photographie scolaire.
2°/ autorise leur enfant à apparaître sur les photos et films pris dans le cadre de sortie scolaires (voyages) ou d'activités spéciales (ateliers et clubs divers), ces images pouvant être mises et ligne pour une durée déterminée sur le site internet du collège.
n'autorise pas leur enfant à apparaître sur les photos prises dans le cadre de sortie scolaires (voyages) ou d'activités spéciales (ateliers et clubs divers), ces images pouvant être mise en ligne pour une durée déterminée sur le site internet du collège.  Signature du responsable légal :